

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 23 février 2022

Réunion du comité de massif des Vosges

Le comité de massif des Vosges, renouvelé dans le cadre de la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016, et suite aux élections locales et régionales, s'est réuni ce mardi 22 février 2022 à Strasbourg, sous la co-présidence de Josiane Chevalier préfète de la région Grand Est, préfète coordonnatrice de massif et de Denise Buhl, Vice-présidente de la Région Grand Est déléguée à la montagne, la ruralité et au patrimoine local, Maire de Metzeral et élue ce jour Présidente de la Commission permanente du Massif, aux côtés de Jean Rottner, Président de la Région Grand Est et de Sylvain Mathieu, Conseiller régional de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

57 membres représentatifs de la diversité des acteurs du massif composent ce comité. Il a pour mission de définir les objectifs et les actions pour le développement, l'aménagement et la protection du massif des Vosges **qui s'étend sur 580 communes, 6 départements et 2 régions (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté).**

Le comité a notamment pris connaissance des orientations retenues par l'État, par les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté ainsi que par les 6 départements du massif¹ pour le futur contrat de plan Interrégional Etat-Région Massif des Vosges (CPIER) 2021/2027.

La transition écologique et climatique guideront ces orientations. Une ambition commune : préserver les ressources, les milieux naturels et les paysages caractéristiques de la montagne, en corrélation avec le développement des activités en montagne. Soutien à l'économie de montagne et à sa nécessaire mutation, à l'agriculture, à la filière bois locale, à l'artisanat, accompagnement des PME locales, optimisation des circuits courts, amorce de la rénovation du patrimoine et du bâti ancien, sont autant de chantiers à venir dans le cadre du CPIER.

Ce contrat est doté de ressources propres à hauteur de 74 millions d'euros (pour la période 2021-2027) complété par le [Plan Avenir Montagnes](#)

¹ Meurthe et Moselle, Moselle, Collectivité Européenne d'Alsace, Haute-Saône – Vosges – Territoire de Belfort

Annoncé par le premier ministre le 27 mai 2021 dans le cadre du plan France Relance, ce plan permet de mobiliser **35,6 millions d'euros supplémentaires** abondés à parts égales par l'État et les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté sur la période 2021-2022. Il vise à appuyer la transition écologique et économique du tourisme de montagne, notamment en faveur de meilleurs hébergements, de meilleurs services, la résorption de friches touristiques, des mobilités décarbonées du premier au dernier kilomètre et l'appui à la diversification des stations d'hiver.

Le dernier CPIER 2014/2020 a permis de mobiliser plus de 58 millions d'euros pour 470 projets d'un montant proche de 200 millions d'euros.

Contacts presse :

Préfecture de la région Grand Est

Tél : 03 88 21 68 77

Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Région Grand Est

Julie Saucède

Tél : 06 74 08 42 30

Mél : julie.saucede@grandest.fr – presse@grandest.fr